

Justice Taubira : à six contre Eric Zemmour, pendant 5 heures !



Ce 24 juin, était convoqué à la 17^e Chambre de Paris Eric Zemmour poursuivi, ainsi que la radio RTL, par pas moins de cinq associations ainsi que par le Ministère Public, suite à des propos tenus le 6 mai 2014 dans l'une de ses chroniques de l'émission *On n'est pas forcément d'accord*.

Il y avait déclaré ce jour-là que « *seules les sociétés homogènes comme le Japon, ayant refusé de longue date l'immigration de masse, et protégées par des barrières naturelles, si elles n'ignorent nullement les trafics de mafia, échappent à cette violence de la rue. Notre territoire, privé de la protection de ses anciennes frontières, renoue dans les villes, mais aussi dans les campagnes, avec les grandes razzias, les pillages d'autrefois, les Normands, les Huns, les Arabes. Les grandes invasions d'après la chute de Rome sont désormais remplacées par des bandes de Tchétchènes, de Roms, de Kosovars, de Maghrébins, d'Africains, qui*

dévalisent, violentent ou dépouillent. Une population française sidérée et prostrée crie sa fureur, mais celle-ci se perd dans le vide intersidéral des statistiques ».

Deux affaires précédaient la sienne, l'une pour usurpation d'identité, l'autre pour menace sur une employée du Monoprix par un certain Lahcene, heureux détenteur de 25 condamnations, et qui avait déclaré à la plaignante *« je vais t'égorger, te couper la tête, tuer tes chiens, sale Portugaise ! »*. Un hors d'œuvre qui augurait de la suite des événements d'une après-midi qui aura duré environ six heures.

La première plainte contre le chroniqueur avait été déposée par la Licra, avant que des enquêteurs ne constatent la suppression de la vidéo incriminée vue plus de 79 000 fois suite à un courrier de mise en garde émanant du CSA en raison d'une actualité particulière à l'époque avec la sauvage agression sur « Darius », [ce jeune Rom](#) fracassé par une bande de racailles. La seconde poursuite a été faite par la Procureure.

Alors que débutait à peine le procès Zemmour-RTL et qu'un débat faisait rage sur le fait que deux plaintes consécutives avaient été instruites pour la même affaire et s'il y avait lieu de n'en faire qu'une ou non, un avocat de l'une des associations a demandé discrètement à un homme de s'éclipser de la salle et de ne revenir qu'au moment de la seconde affaire. Manifestement, il ne devait pas être vu avant...

Après une petite mise en jambes, le spectacle a pu commencer, avec en première intervention celle de l'avocat de l'UEJF (Union des Etudiants Juifs de France), dont on se demandait bien en quoi l'affaire les concernait. Il a commencé à arguer que cette histoire de double dossier signifiait sûrement que *« Monsieur Zemmour souhaite sortir du tribunal par la porte de service »*.

Eric Zemmour a été invité à s'expliquer sur sa façon de travailler avec la rédaction de RTL et sur les très nombreux éléments et documents qu'il utilise de la même façon depuis plus de trente ans et restitue sous une forme synthétisée pour concocter ses chroniques.

La Présidente lui a demandé pourquoi dans son propos il avait spécifiquement ciblé les bandes de Tchétchènes et de Kosovars, à quoi il a répondu comme une évidence « *j'aurais pu rajouter les Russes, les Georgiens, c'était sans fin* ». « *Pourquoi les Africains et les Maghrébins spécialement ?* », a t-elle insisté. Par contrainte de place et de signes limités, empêchant l'exhaustivité et que le choix se fait aussi selon l'actualité. « *Est-ce qu'il y a une actualité qui a fait que vous deviez rajouter les Africains et les Maghrébins ?* », demanda-t-elle encore, suscitant des rires dans les rangs du CRAN.

S'ensuivit alors un épisode aux allures de gag, la cour n'ayant en sa possession que quelques pages seulement d'un rapport de l'Observatoire de la Délinquance alors qu'elle était supposée l'avoir dans sa totalité et que précisément, les chiffres importants se trouvaient dans les pages manquantes. Chacun se mit alors à fouiller, à comparer ses tableaux, à tenter d'en comprendre le contenu, à récupérer des morceaux du rapport mais toujours pas la totalité...

Eric Zemmour expliqua que de toute façon il ne s'en tenait pas qu'aux chiffres mais également aux divers documents que certains services lui envoyaient, aux témoignages divers, notamment ceux d'agriculteurs se plaignant d'attaques violentes par des bandes de Roms, faisant également un peu plus tard référence aux innombrables faits relatés dans la France Orange Mécanique. Les bandes... le terme ne finira pas de faire débat tout au long de l'après-midi.

« *Je ne suis pas là pour être assistante sociale, moi mon métier, c'est d'informer* », s'est défendu Zemmour, sur la question de sa facilité à stigmatiser en amalgamant violence et immigration.

La Présidente a énoncé quelques chiffres sur les étrangers commettant des méfaits qu'elle a mis en parallèle avec les Français, faisant mine d'ignorer que derrière ce terme pouvait aussi se cacher des Français naturalisés indétectables en l'état, ce que ne manquera pas de lui rappeler l'accusé un peu plus tard sous les gloussements de l'équipe du CRAN. Puis elle

a évoqué [ces propos](#) de Valls, alors Ministre de l'Intérieur, qui avait déclaré en mars 2013 sans avoir été inquiété par la Justice : « *Hélas, les occupants de campements ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution* ».

A la question des grandes invasions évoquées dans son propos pour les comparer à la situation actuelle, Zemmour a clarifié : il s'agissait non pas d'invasions militaires mais de tribus invasives venues s'installer en raison de frontières poreuses et créant des foyers ethniques de délinquance en France, ou plus précisément en Gaule romaine. S'ensuivit une petite passe d'armes entre lui et la Présidente démentant que la Gaule se soit jamais située sur l'actuel territoire français, le tout agrémenté d'un « *chère madame* » que n'a que peu goûté cette dernière, le recadrant sèchement.

Aux chiffres mis en doute, Zemmour a rappelé que le travail pour lequel il était payé consistait à extrapoler et à interpréter les chiffres et que chez Libé aussi, cela se passait comme ça, et que c'était pour avoir ses interprétations que ses auditeurs écoutaient ses chroniques.

Sont arrivés ensuite deux jeunes gens qui ont déployé une sorte de banderole montrant une carte sur laquelle la cour s'est penchée avec beaucoup d'attention en la commentant. Après recherche, il s'agit d'une carte indiquant les types d'agressions et les différents groupes qui les commettent par régions.

En France, des organisations criminelles mondialisées

Le Monde.fr | 14.12.2013 à 11h24 • Mis à jour le 14.12.2013 à 11h27

Activités des principales organisations criminelles par bassins de criminalité

Niveau de criminalité

● Niveau 3 : Présence permanente de forte intensité

● Niveau 4 : Présence permanente d'organisations criminelles très structurées

Le niveau 1 indique une présence sporadique et le niveau 2 une présence d'intensité moyenne (non représentés sur la carte)

Type d'activité criminelle

✂ Trafic d'héroïne

☿ Trafic de cannabis et de cocaïne

👤 Proxénétisme

👤 Traite d'êtres humains

👤 Vol, cambriolage, vol avec violence

🚗 Vol et trafic de voitures, vol de pneumatiques, vol de moteurs

🚚 Vol d'engins de chantier et de tracteurs

🔍 Vol de métaux

💰 Règlement de comptes

🇪🇺 Extorsion de fonds, blanchiment, fausse monnaie

🔫 Trafic d'armes

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué

NC Non communiqué



http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/12/14/en-france-des-organisations-criminelles-mondialisees_4334429_3224.html

Se levant, la Procureure lui a demandé s'il se posait parfois des questions à la suite de ses précédentes condamnations, à quoi l'accusé a répondu que oui, il s'en posait, mais pas celles qu'on voulait qu'il se pose. « *Si je ne peux plus me poser de questions, je ne pourrai plus écrire et je pense que c'est ce qu'on attend. (...) Il y a des gens qui aimeraient bien que je sois interdit de m'exprimer et qui font tout pour ça* » Enfin les plaidoiries ont débuté avec tout d'abord l'avocate de la LICRA qui s'est moqué de sa défense à prétendre détenir une vérité martelée, « *péremptoire et dogmatique* » face à des antiracistes censeurs dans un monde aseptisé. Sur les populations visées par l'accusé Zemmour, l'avocate a affirmé que « *à la Licra, on sait parce qu'on le voit sur le terrain, que la réalité est toute autre* ». Puis celui de l'UEJF a pris la suite pour parler de sa

création pendant la Résistance en 1945, de l'amour de la France, du « *fantasme xénophobe* ». Son propos est tellement lent, haché et laborieux qu'il se perd au point que c'est la Présidente qui doit lui rappeler de quoi il parlait quelques secondes plus tôt. Pour lui, Zemmour a franchi les limites de la liberté d'expression, un avis partagé par l'avocate du MRAP pour qui la liberté d'expression est importante mais doit être limitée. Cette dernière réclamera 10 000 euros de dommages et intérêts. Celle de SOS Racisme a estimé quant à elle qu'il devait cesser de se cacher derrière des documents trop stigmatisants, surtout pour les bandes, concluant sur le fait que Zemmour devrait prendre ses responsabilités.

Après une pause, madame la Procureure a pris le micro pour contester l'opposition mise en avant dans le propos d'Eric Zemmour entre la population française « *sidérée* » et la population issue de l'immigration. On pourra d'ailleurs récupérer cette contestation pour se demander comment il se fait qu'une association puisse légitimement se nommer « Conseil Représentatif des Associations Noires »... Si ce n'est pas de l'opposition et une volonté manifeste de séparatisme, qu'est-ce que c'est ?

Pour elle, le délit est constitué : Zemmour stigmatise des populations de la communauté nationale en les qualifiant de « *bandes de délinquants* ». On le comprend, ce qui est mal c'est de les nommer. Elle demandera 5 000 euros non assortis de sursis, en raison de précédentes condamnations, et 3 000 euros avec sursis au directeur de RTL Christopher Baldelli.

L'avocate de ce dernier a interrogé la cour sur la possibilité qu'il y ait un lien entre la délinquance et l'immigration et si on avait le droit de parler de ce lien, insistant sur le fait que cela ne pouvait pas demeurer un sujet tabou. Puis Me Olivier Pardo, l'avocat du chroniqueur, ayant noté un certain agacement, a pris à partie la Procureure : « *qu'est-ce qui est agaçant, est-ce que ce sont ces chiffres ou est-ce que c'est ce qu'ils montrent ?* ». Enfonçant le clou, il s'est interrogé sur le fait qu'on n'ait pas poursuivi Valls pour avoir parlé de « *gangs* » qui venaient « *écumer* » et faire des razzias,

qu'on ne pousse pas des hauts cris semblables quand on évoque les milieux mafieux marseillais ou les terroristes corses, propos qui stigmatisent de la même façon des « bandes » d'individus au comportement criminel à une même zone géographique. Oui, en quoi dans ce cas-là le lien de cause à effet devrait-il être davantage permis, à moins de hiérarchiser les populations, les individus ?

« *On sort des tas d'infos sur Wikileaks* », a-t-il ajouté, « *et la seule info qui nous serait interdite serait celle impliquant l'immigration* ». « *Vous n'êtes pas la police des mots !* », a-t-il asséné avant de se retourner vers l'assistance en désignant deux personnes, les deux policiers assurant la protection d'Eric Zemmour. Car Zemmour est menacé, il risque sa vie pour ses mots, pour son franc-parler. Il est menacé par des personnes au-dessus de tout soupçon qu'il est interdit de nommer sous peine de 17^e Chambre, il est menacé par les gentils gauchistes dits « antiracistes ». On aura pu constater que M. Louis-Georges Tin, lui, n'a aucunement besoin d'une telle sécurité autour de sa personne, car lui il n'est pas menacé de mort par les méchants racistes « d'extrême droite », manifestement moins intolérants que ceux dont les menaces nécessitent qu'Eric Zemmour se fasse accompagner pour aller jusqu'aux toilettes d'un tribunal...

Qui sont les méchants ? Qui sont les respectueux ?

« *A sa protection physique, il faut y ajouter la protection judiciaire* », conclut Me Pardo avant que Zemmour ne tire le rideau de ce curieux spectacle. Il s'est dit étonné d'être poursuivi alors que Valls pour des propos comparables ne l'a pas été, et a demandé à Mme la Procureure quels mots elle l'autorisait à utiliser et quels mots lui étaient interdits, et comment à partir de là faire correctement son travail. « *Il y a quatre ans, vous m'avez dit que j'étais responsable de mes propos. Il faut croire que j'ai pris du galon puisque je dois être encore plus responsable qu'un ministre lui-même* », s'est-il amusé, poursuivant « *ce ne sont pas mes propos qui sont poursuivis, ce sont mes arrière-pensées qui le sont* ». Il a

contesté le procès politique perpétuel qui lui est fait depuis la sortie de son livre *le Suicide Français*, avec des politiciens qui ont réclamé son interdiction d'antenne, son éviction et même son départ de la France. « *Ce n'est pas un hasard si on a manifesté il y a six mois pour la liberté d'expression et si aujourd'hui on interdit cette liberté d'expression* ».

Sa phrase finale, reprenant Saint-Just, a cloué la salle dans un silence religieux durant quelques instants : « *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté, ça s'appelle la Terreur* ».

Le verdict aura lieu le 22 septembre.

Caroline Alamachère

http://www.le-cran.fr/communiqu%C3%A9-cran-associations-noires-de-france_lire_zemmour-et-rtl-convoques-devant-le-tribunal-correctionnel-de-paris-le-24-juin-2015-a-13h30_261_0_0.html

http://www.lepoint.fr/politique/zemmour-juge-pour-incitation-a-la-haine-raciale-23-06-2015-1939216_20.php

http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/03/16/polemique-apres-les-propos-de-manuel-valls-sur-les-roms_1849408_3224.html

<http://www.atlantico.fr/pepites/manuel-valls-hausse-cambriolages-est-liee-reseaux-europe-est-961969.html>

http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/12/14/en-france-des-organisations-criminelles-mondialisees_4334429_3224.html